

## But et objectifs de la PEI

Par le biais de la Provincial Engagement Initiative (PEI), l'Alberta Association of Immigrant Serving Agencies (AAISA) favorisera des occasions significatives pour les organismes de se réunir à l'échelle régionale, afin de guider et de soutenir le travail de l'AAISA au service d'une vision provinciale pour l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.

### Calgary

Ouvert à tous les membres de l'AAISA et aux organismes financés par l'IRCC qui servent des clients à Calgary

### Edmonton

Ouvert à tous les membres de l'AAISA et aux agences financées par l'IRCC qui servent des clients à Edmonton

### Petits Centres

Open to all AAISA members and IRCC-funded agencies who serve clients in small to mid-sized municipalities across Alberta

## Eligibilité et composition

- Chaque agence doit désigner un délégué principal et un délégué suppléant (par comité le cas échéant) pour participer à chaque mandat. Les participants doivent être au niveau de l'encadrement supérieur
- Les agences ne peuvent pas étendre ou partager les invitations à des réunions avec d'autres personnes qui ne sont pas le délégué principal ou le délégué suppléant
- Chaque comité est calculé en fonction du nombre de membres de l'AAISA qui manifestent leur intérêt. La proportion de non-membres sera plafonnée à 20 % du nombre de participants membres
- Les non-membres seront acceptés sur la base du premier arrivé, premier servi, à l'exception des RIFA et des LIP

## Groupe de Travail Provincial

Le Groupe de Travail Provincial (GTP) servira de forum pour identifier les priorités spécifiques aux francophones dans toute la province afin de partager et d'agir avec les comités régionaux

## Participation

Le GTP est ouvert aux agences qui servent des clients francophones dans toute la province. Les participants au GTP sont encouragés à participer à leur comité régional respectif

## Processus de réunion et de projet

- Chaque comité se réunira au moins quatre fois par période de participation, ce qui représente environ six à huit heures d'engagement
- L'ordre du jour de la réunion comprendra quatre sections principales : Le point sur l'organisation de l'AAISA, le point sur le Groupe de travail provincial, les questions permanentes et les questions relatives aux comités

## Membres

- L'AAISA ne peut garantir un siège au comité qu'aux agences qui en sont membres
- L'AAISA peut payer les frais de voyage des agences membres, le cas échéant